

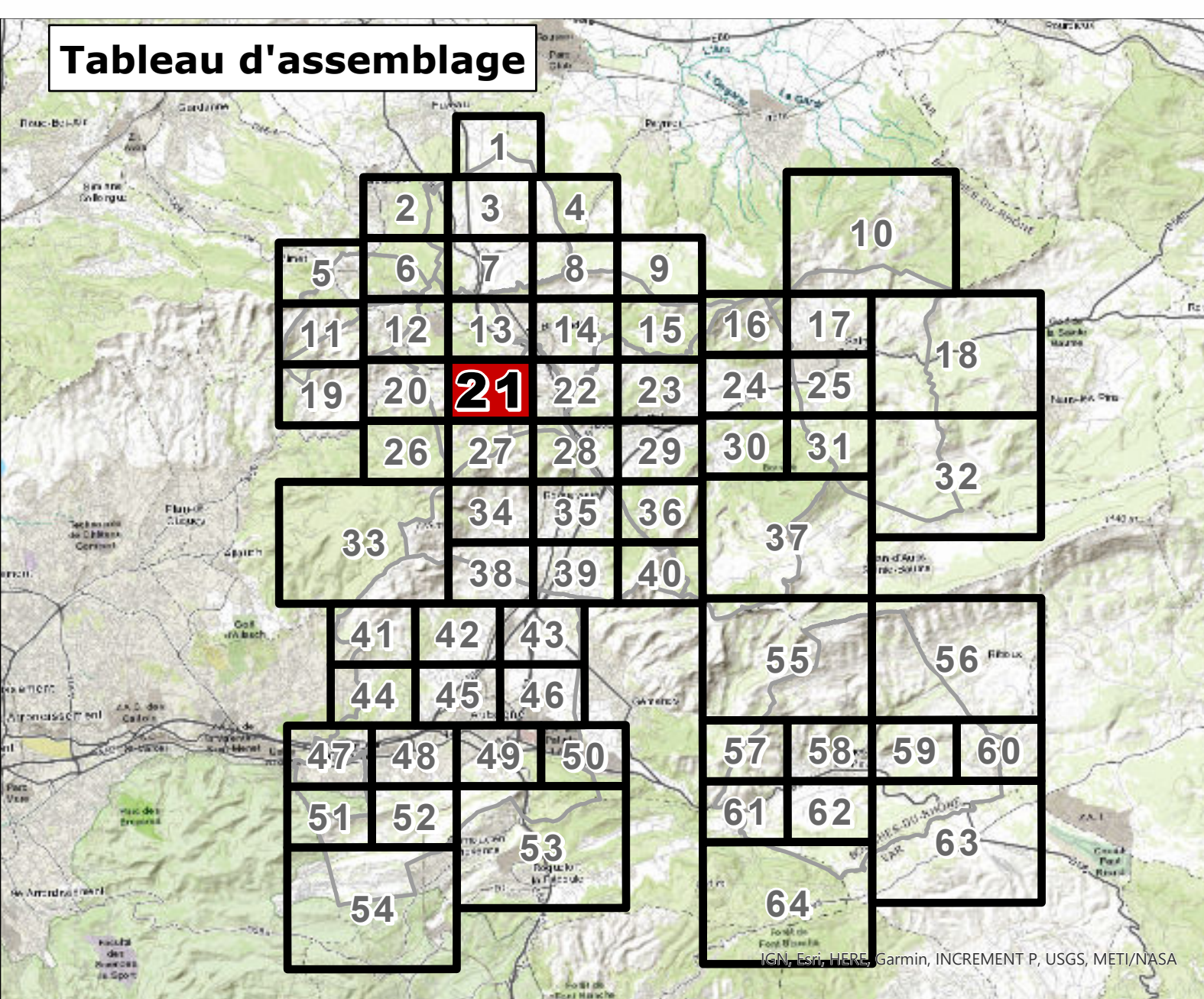
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
21

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulement)
- Très fort (zone accumulation à faible vitesse)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interdire / P = Prolonger
- M = Maintenir / A = Autre / S = Secteur de projet
- 198,6
- Côte des plus hautes eaux (PHE) (élémental NGF)

Fond de Plan

- Parcelaire
- Bât dur
- Bât léger
- Élément de repère
- Plaque ou Plan d'eau
- Cimetières

